



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 27 JUIN 2024 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET : D11 - Marché aux truffes - Conventions avec l'Association Départementale des Trufficulteurs de Charente-Maritime (ADT.17)**

**Date de convocation :** ..... 21 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusées ayant donné pouvoir :** ..... 3

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jocelyne PELETTE à Mme la Maire ; Sabrina THIBAUD à Cyril CHAPPET

**Absents excusés :** ..... 5

Houria LADJAL ; Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET ; Pierre-Michel MARCH

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance :** Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**D11 - Marché aux truffes - Conventions avec l'Association Départementale des Trufficulteurs de Charente-Maritime (ADT.17)****Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

Par délibération du 29 juin 2023, le Conseil municipal a autorisé Mme la Maire à signer les conventions à intervenir avec l'Association Départementale des Trufficulteurs de Charente-Maritime (ADT.17) portant règlement des marchés aux truffes à Saint-Jean-d'Angély et mise à disposition de la salle Aliénor-d'Aquitaine pour la saison 2023/2024.

Par courrier reçu en mairie le 24 mai 2024, le Président de l'ADT.17, M. Éric CHASSÉRIAUD, souhaite reconduire lesdites conventions pour la saison 2024/2025, à savoir l'organisation à partir de 19h00 précises d'un marché aux truffes à la salle Aliénor-d'Aquitaine sur la période allant du 25 novembre 2024 au 3 mars 2025 inclus, pour permettre aux habitants et aux professionnels des Vals de Saintonge et alentours d'acheter des produits en direct auprès des producteurs.

Les dates concernées par cette nouvelle saison sont arrêtées comme suit :

- les lundis 25 novembre, 2 décembre, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre et 30 décembre 2024 ;
- les lundis 6 janvier, 13 janvier, 20 janvier, 27 janvier, 3 février, 10 février, 17 février, 24 février et 3 mars 2025.

En contrepartie de la mise à disposition de la salle, de la fourniture de 25 tables, des chaises et des fluides (électricité, eau, gaz), l'ADT.17 s'engage à verser à la Ville une participation financière de 550 € correspondant à la saison 2024/2025.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention ci-jointe portant règlement des marchés aux truffes à Saint-Jean-d'Angély ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer, ainsi que la convention ci-jointe de mise à disposition de la salle Aliénor-d'Aquitaine.

**Le Conseil municipal, après délibération,**

**ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :**

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.